



Lille, le 25 octobre 2011

SeaFrance

L'exécutif régional exprime sa très vive inquiétude suite à l'annonce du report de la décision du tribunal de commerce de Paris. Il rappelle qu'il y a plusieurs mois, avant le premier plan social qui a ramené l'effectif de SeaFrance de 1580 à 888 salariés, à un moment où l'accord de Bruxelles n'était pas nécessaire, en liaison avec la Région Bretagne, il était envisagé de favoriser une solution économique financière et sociale satisfaisante. Ce projet de restructuration du pavillon français sur le détroit, intégrant SeaFrance, s'accompagnait de l'exigence du maintien significatif de la SNCF au capital du nouvel opérateur.

Depuis, les tergiversations, les hésitations, les silences de l'actionnaire unique (Etat-SNCF) et les incertitudes du dialogue social dans l'entreprise ont rendu le dossier SeaFrance complexe voire insoluble et ont abouti à la situation présente.

Compte tenu de la dramatique situation économique et sociale du Calaisis et du Littoral Côte d'opale et du véritable séisme que pourrait engendrer la liquidation totale de SeaFrance, l'exécutif du Conseil Régional demande solennellement à l'Etat, tuteur de la SNCF donc de SeaFrance, d'organiser le sauvetage de l'entreprise malgré l'avis de la Commission européenne.

Contacts presse :

peggy.collette@nordpasdecalais.fr / 03 28 82 53 03 - celine.kasperczyk@nordpasdecalais.fr / 03 28 82 53 82 -
antoine.sieminski@nordpasdecalais.fr / 03 28 82 53 12